


Printemps 2000


Volume 6, n° 1

 Un mot de la Commissaire


-1-

 En route...  
d'un océan à l'autre

-2-

 Il était une fois...  
à Summerside


-3-

 Vos réponses  
à nos questions


-4-

 Dossiers de l'heure


-5-

 La plainte :  
un outil de changement


-7-

 À basse  
et à haute altitudes

-8-

 Quand vous aviez  
trois ans ?

-9-

 Quelques mots de la fin

-10-

## Un mot de la Commissaire



En décembre dernier, je sollicitais les idées, les suggestions et les commentaires des lecteurs d'INFOACTION par l'entremise d'un questionnaire. Comme nous l'avons souligné, le Commissariat réfléchit présentement sur la façon d'améliorer l'ensemble de ses communications avec le public canadien. INFOACTION fait partie intégrante de cette réflexion.

Vous avez été nombreux et nombreuses à répondre à notre invitation. Nous avons analysé vos réponses et y avons trouvé une mine d'excellentes idées. Vous remarquerez sans doute que le présent numéro, sans faire peau neuve, a subi quelques

modifications. Nous avons tenu compte de certains de vos commentaires et de vos suggestions. Dans la mesure du possible, et selon les ressources disponibles, nous tenterons de répondre à vos attentes.

Au nom du Commissariat, je vous remercie sincèrement d'avoir répondu avec autant de diligence. C'est là un signe que vous tenez à ce qu'INFOACTION fasse partie de vos lectures. Il sera au rendez-vous, au rythme des quatre saisons. Le présent numéro du Printemps 2000 vous salue donc en vous invitant à communiquer de nouveau avec nous. L'équipe du Commissariat a besoin de vous.

Dyane Adam

## EN ROUTE... D'UN OcéAN À L'AUTRE

Soucieuse de remplir son mandat de la façon la plus efficace possible, la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, accorde une importance primordiale au travail d'équipe.

À ses yeux, les Canadiens et les Canadiennes font partie de la grande équipe qui l'appuie dans l'exécution de son mandat. C'est pourquoi elle a entrepris, dès le début de la première phase de son mandat de sept ans, une tournée de consultations pancanadiennes.

Depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, cette tournée lui offre l'occasion de rencontrer des associations, des particuliers de tous les secteurs de la société canadienne, des jeunes et des moins jeunes, des représentants des médias, etc.

M<sup>me</sup> Adam veut d'abord consulter ceux et celles qu'elle rencontre sur les orientations du Commissariat quant à la

mission et aux valeurs fondamentales de cet organisme. Elle veut aussi leur faire part des préoccupations du Commissariat au sujet de l'approche et du mode d'intervention à adopter.

La Commissaire veut également que les Canadiens et les Canadiennes partagent avec elle leur analyse des principaux enjeux liés aux langues officielles. Enfin, elle discutera du rapport annuel de la Commissaire à partir d'un document de réflexion préparé à cette fin.

Cette tournée pancanadienne effectuée en étroite collaboration avec les cinq représentants de la Commissaire en région s'avère déjà un exercice des plus enrichissants.

INFOACTION vous en reparlera ... a mari usque ad mare.

Région de l'**Atlantique**  
Place Héritage, bureau 410  
95, rue Foundry  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 5H7  
Tél. : (506) 851-7047  
1 800 561-7109

Région du **Québec**  
2021, avenue Union, bureau 805  
Montréal (Québec)  
H3A 2S9  
Tél. : (514) 283-4996  
1 800 363-0628

Région de l'**Ontario**  
438, avenue University  
Bureau 1410, C.P. 109  
Toronto (Ontario)  
M5G 2K8  
Tél. : (416) 973-1903  
1 800 387-0635

Région du **Manitoba**  
et de la **Saskatchewan**  
Immeuble Centre-ville,  
Bureau 200  
131, boulevard Provencher  
Winnipeg (Manitoba)  
R2H 0G2  
Tel. : (204) 983-2111  
1 800 665-8731

Région de l'**Alberta**, de la  
**Colombie-Britannique**,  
des **Territoires du**  
**Nord-Ouest** et du **Yukon**  
10055, 106<sup>e</sup> Rue,  
Bureau 620  
Edmonton (Alberta)  
T5J 2Y2  
Tél. : (780) 495-3111  
1 800 661-3642

## Bureaux régionaux

*Commissariat aux langues officielles*

**Remarque :** Le territoire du **Nunavut** est desservi par l'administration centrale.

## IL ÉTAIT UNE FOIS... À SUMMERSIDE

### Une histoire vraie !

À les écouter nous raconter le périple qui les a conduites depuis leur cuisine de Summerside (Île-du-Prince-Édouard) jusqu'à la Cour suprême du Canada, on dirait un conte, mais pas tout à fait car il s'agit d'une histoire vraie, une histoire à suivre !

Tous les médias en ont parlé, le 13 janvier 2000 et les jours qui ont suivi. En ce jour mémorable, la Cour suprême a rendu son jugement : Summerside aurait son école de langue française. Les petits Acadiens et les petites Acadiennes d'une belle ville de l'Île-du-Prince-Édouard n'auront plus à supporter deux heures d'autobus par jour pour se rendre à l'école.

Plus que toute autre personne au pays, deux mères de famille se sont réjouies et n'en croyaient ni leurs yeux ni leurs oreilles. Noëlla Arsenault-Cameron et Madeleine Costa-Petitpas ainsi que la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard criaient victoire. Une décision unanime de la Cour suprême du Canada signée par les juges Major et Bastarache donnait raison aux parents francophones de la région de Summerside qui, depuis 1982, réclamaient une école de langue française.

INFOACTION a voulu savoir pourquoi ces deux mères de famille s'étaient engagées dans une aventure qui a duré huit ans et qui n'est pas finie. Pourquoi continuer ? Voici quelques bribes d'une conversation que nous avons eue avec elles.

Noëlla est une Acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard et Madeleine, une Franco-Ontarienne originaire de Kapuskasing. Les deux désiraient ardemment léguer à leurs enfants le riche héritage de leur langue et de leur culture françaises. Était-ce possible quand il n'y avait pas d'école de langue française à proximité ? Tous les jours, elles se rendaient compte de la fragilité de leur héritage. Le temps pressait.

C'est donc pour leurs enfants et leurs petits-enfants que toutes deux ont accepté l'invitation de la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard de s'engager dans une aventure dont elles ne soupçonnaient ni la complexité, ni la longue durée. N'oublions pas que ces deux mères de famille occupent un emploi à temps plein...

Noëlla et Madeleine ont donc lutté pour que leurs enfants aient le choix d'être éduqués dans leur langue maternelle. Au début, elles ne savaient pas que ce choix existait. « Pourtant, il est là ce choix, je ne savais à peu près rien de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une fois que je l'ai connu ce droit fondamental, rien n'allait plus m'arrêter. Je n'avais pas le droit de ne pas donner à mes enfants le droit à l'éducation dans leur langue maternelle »,

nous a confié Noëlla. Et la saga a commencé. Des centaines de réunions, des heures interminables de lecture, de longs moments d'attente, des victoires et des défaites, mais le projet de lutter en faveur d'un droit fondamental demeurait toujours

bien vivant. « Il ne fallait pas lâcher, c'était impossible. Un mot m'a servi de force, de motivation, je me le répétais sans cesse : INÉVITABLE. Ce mot était devenu magique. La victoire en effet était inévitable parce qu'elle serait le fruit d'un droit garanti par la *Charte* », de dire Madeleine.

Ce qu'elles retiennent comme leçon fondamentale, c'est la force que les parents détiennent quand ils connaissent leurs droits. Plus elles s'engageaient dans cette lutte auprès de diverses instances du système juridique, plus elles se rendaient compte que leur démarche ne visait pas la création d'un nouveau droit mais plutôt le respect d'un droit qui existe déjà, un outil qui leur revient. Noëlla et Madeleine disent qu'elles ont développé une confiance et un grand respect à l'égard du système de justice.

Des moments difficiles, il y en a eu. Elles ne les oublient pas mais préfèrent de beaucoup partager ce qu'elles considèrent comme essentiel. Très souvent des étrangers les abordent dans la rue en disant : « Merci, c'est pour nous autres et pour tout le pays que vous avez gagné. » Voilà l'image qu'elles avaient à l'esprit en franchissant le seuil de la Cour suprême à Ottawa. Là, elles ont senti que leur aventure s'étendait bien au-delà de leurs enfants, elles se sont rendu compte que leur lutte, mais surtout leur victoire, était nationale.

« Et nous voilà de nouveau dans le bateau », de s'exclamer Madeleine ! Le champagne et les réjouissances ont très vite cédé la place aux réunions sérieuses. Fortement appuyées par la Fédération des parents, Noëlla et Madeleine ont entrepris de poursuivre leur rêve : la mise sur pied d'une école ainsi que de quelques centres scolaires communautaires. Tout est à faire ! La réalité est loin du rêve...

Quand elles seront devenues grands-mères, leurs petits-enfants leur parleront en français et des petits enfants de tout le Canada pourront eux-aussi faire de même car... il était une fois à Summerside, Noëlla et Madeleine.



De gauche à droite : M<sup>e</sup> Pierre Foucher, M<sup>e</sup> Christian Michaud, Noëlla Arsenault-Cameron, M<sup>e</sup> Paul Rouleau, Madeleine Costa-Petitpas, M<sup>e</sup> Daniel Mathieu, M<sup>e</sup> Robert McConnell, M<sup>e</sup> Richard Tardif.

## Vos réponses à nos questions

**Plusieurs lecteurs et lectrices ont complété le questionnaire qui accompagnait INFOACTION en décembre 1999. Voici quelques extraits des réponses reçues. Malheureusement, nous ne pouvons pas toutes les publier.**

La présentation et le contenu d'INFOACTION de décembre dernier le rendent beaucoup plus facile à lire, articles plus brefs. Très intéressant. Continuez !

*Un lecteur du Nouveau-Brunswick*

Pourquoi pas une page « Opinion des lecteurs » dans INFOACTION ?

*Un lecteur lecteur de la Nouvelle-Écosse*

Trop de problèmes quand on parle des langues officielles. Y a-t-il des réussites ? INFOACTION publie rarement des « success stories », surtout celles qui se seraient passées dans les ministères fédéraux.

*Un lecteur de l'Ontario*

Beaucoup de Canadiens ne connaissent même pas l'existence de la *Loi sur les langues officielles*. Le Commissariat devrait mieux nous renseigner en vulgarisant la *Loi* via les grands médias et surtout via Internet.

*Un lecteur de l'Alberta*

INFOACTION est une publication pertinente qui couvre bien l'ensemble des dossiers des langues officielles.

*Un lecteur du Nouveau-Brunswick*

Présentez-nous des cas de plaintes en décrivant l'évolution du processus. Ce n'est pas clair pour le commun de vos lecteurs.

*Un lecteur du Québec*

Pourquoi pas une chronique pour les jeunes dans INFOACTION de même qu'une chronique sur Internet ? Quand les agents visitent les régions, ils devraient rencontrer les clubs de l'âge d'or.

*Un lecteur de la Saskatchewan*



INFOACTION paraîtrait sans doute plus souvent s'il devenait une lettre collective de la Commissaire (newsletter).

*Un lecteur de la Colombie-Britannique*

INFOACTION publie trop peu d'articles qui traitent des Anglo-Québécois.

*Un lecteur du Québec*

Une plainte au Commissaire peut-elle réellement changer quelque chose ? Donnez-nous des exemples.

*Un lecteur de l'Ontario*

Ne trouvez-vous pas que le Commissariat devrait être plus présent à la télévision et à la radio ? Vous utilisez très peu les radios communautaires.

*Un lecteur de l'Île-du-Prince-Édouard*

INFOACTION devrait utiliser une langue plus simple et moins bureaucratique.

*Un lecteur de l'Ontario*

S.V.P. faites de la publicité afin de faire connaître votre site Internet, un bon moyen de parler à un grand nombre de Canadiens.

*Un lecteur du Manitoba*

J'ai beaucoup aimé le dernier numéro d'INFOACTION, surtout l'entrevue avec Dyane Adam. En lisant cet article, j'ai mieux compris son rôle et je connais ses objectifs.

*Un lecteur de l'Ontario*

J'aime la façon dont le Commissariat traite ses clients. Par exemple, on vous remercie par écrit lorsqu'on porte plainte.

*Un lecteur du Manitoba*



## INTERNET : UNE PRIORITÉ

À l'ordre du jour du Commissariat, il y a un dossier qui demeure prioritaire : Internet. En août 1999, M<sup>me</sup> Dyane Adam a rendu publique une étude spéciale intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*. Cette étude se voulait un pressant appel auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une action immédiate pour rattraper le temps perdu et développer une masse critique de contenus et de services en français sur Internet.

Le gouvernement a réagi favorablement à l'étude et la Commissaire s'en est réjouie. En effet, elle a constaté avec satisfaction que le gouvernement s'engage à élaborer un plan d'action cohérent accompagné d'échéanciers, de mécanismes de suivi et de rapports réguliers sur les progrès réalisés. Sans aucun doute, la volonté du gouvernement fera accroître les contenus et les services en français. À ce sujet, la Commissaire a déclaré que « le développement de l'infrastructure au Canada doit se faire dans le respect des langues officielles, tant au niveau des communications qu'entretient le gouvernement fédéral avec les citoyens sur Internet que sur le plan des politiques gouvernementales visant à accroître le contenu sur Internet ».

M<sup>me</sup> Adam suivra de près la mise en œuvre des engagements gouvernementaux. Elle invite le public, et en particulier les lecteurs d'INFOACTION, à lui faire part de leurs commentaires et suggestions sur la question du français sur Internet, par l'entremise du site Web du Commissariat : [www.ocol-clo.gc.ca](http://www.ocol-clo.gc.ca)



## EFFETS DE TRANSFORMATIONS IMPORTANTES

L'appareil gouvernemental a connu des transformations majeures au cours des dernières années. Dans l'administration fédérale, les compressions budgétaires successives, la restructuration des ministères et des programmes, les privatisations, la dévolution et les mesures prises en vue de moderniser et de rationaliser la prestation des services à la population ont profondément modifié la gestion des langues officielles.

En janvier 1999, un groupe de travail créé par le Conseil du Trésor pour donner suite à l'étude du Commissariat sur les transformations a déposé son rapport sur les transformations importantes dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental fédéral.

Le Groupe de travail Fontaine a recommandé au gouvernement d'établir, à titre de projets pilotes, des partenariats avec les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire pour offrir certains services.

Certains ministères fédéraux ont en effet conclu des ententes avec des organismes communautaires. Plusieurs de ces ententes se rapportent au développement économique et au développement du marché du travail.

Quelles sont les conditions à remplir pour respecter la *Loi sur les langues officielles* dans le cas de la délégation, aux communautés, de la prestation d'un programme ou d'un service gouvernemental ? Dans quelles conditions ces nouvelles modalités favorisent-elles l'épanouissement des communautés ?

C'est précisément ce que déterminera au cours des prochains mois une étude d'envergure menée par le Commissariat.



## DE 1982 à 2002 : DROITS, ÉCOLES ET COMMUNAUTÉS

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont fait d'importants gains dans le domaine scolaire. Quel est le bilan de la situation et quelles en sont les tendances ? Comment les communautés peuvent-elles assurer leur avenir ?

Voilà deux questions que le Commissariat aux langues officielles tente d'élucider en ce début de millénaire. Pour ce faire, M<sup>me</sup> Adam a retenu les services de la spécialiste Angéline Martel, qui a publié de nombreuses études et qui poursuit une importante recherche scientifique.

L'étude portera principalement sur la mise en œuvre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans les écoles des minorités francophones. Cet article porte plus précisément sur le droit à l'instruction en français. Les jugements des tribunaux, dont trois de la Cour suprême du Canada, ont affirmé le droit des communautés minoritaires à leur épanouissement par l'établissement et la gestion d'écoles de langue française. L'article 23 a-t-il porté les fruits escomptés ? L'étude en cours tentera de répondre à cette épineuse question.

M<sup>me</sup> Martel examinera aussi la situation des ayants droit, c'est-à-dire les enfants dont au moins un des parents est de langue maternelle française. Certaines données indiquent que le nombre d'ayants droit est en baisse continue. Par contre, la mise en œuvre de l'article 23 a contribué à une diminution moins marquée depuis quelques années et à une augmentation du nombre d'écoles de langue française.

Enfin, l'étude déterminera des pistes d'action pour réaliser les objectifs de l'article 23 en vue d'assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle.

INFOACTION vous fera part des résultats de cette importante étude.



## L'UNIVERS DU SPORT AMATEUR

On connaît la place qu'occupe le sport de haut calibre dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Au fil des ans, des parents, des athlètes, des instructeurs, des associations sportives et des politiciens se sont posé des questions sur le rôle des langues officielles dans l'univers du sport de haut calibre.

En 1998, un sous-comité parlementaire a publié une étude sur le sport au Canada. On y traitait principalement du financement du sport de haut calibre. Par contre, certains parlementaires ont déploré la rareté de services disponibles pour les athlètes de langue française. Ils s'inquiétaient également de la faible possibilité que ces athlètes puissent être choisis pour représenter le Canada au sein de diverses équipes nationales. C'est alors que deux députés ont demandé à la Commissaire de vérifier si les athlètes de langue française pouvaient, tout autant que leurs collègues de langue anglaise, se perfectionner dans la langue de leur choix. C'est là une question à la fois vaste et complexe.

Il importe de noter que les associations sportives qui gèrent les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux athlètes de haut calibre sont des organismes à but non lucratif et, par conséquent, ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles*. En revanche, le gouvernement fédéral leur octroie des contributions financières par le biais de Sport Canada, qui fait partie du ministère du Patrimoine canadien. Ces associations se sont engagées à offrir des services aux athlètes dans les deux langues officielles.

En septembre 1999, le Commissariat a donc entrepris une étude spéciale sur les langues officielles dans l'ensemble du système encadrant le sport de haut calibre au Canada.

L'étude va bon train. Des agents du Commissariat ont entrepris une révision rigoureuse des divers documents portant sur la structure des associations du sport de haut calibre. Ils vérifient la place qu'occupent les langues officielles dans les divers jeux auxquels participe le Canada. Ils analysent aussi les préoccupations qui ont été exprimées lors des audiences publiques tenues par le sous-comité

(suite à la page 8)

## La plainte : un outil de changement

Les lecteurs nous ont demandé des exemples de plaintes déposées auprès du Commissariat aux langues officielles qui ont connu d'heureux résultats. Sans révéler l'identité de ceux et celles qui ont saisi le Commissariat de certaines situations jugées non conformes à la Loi sur les langues officielles, voici trois cas qui démontrent que la plainte est un outil de changement.

### Un anglophone du Québec améliore une situation

#### LE FAIT :

En février 1999, un client anglophone de Terrebonne s'est présenté à un comptoir postal dans une pharmacie locale. Il n'a pas pu obtenir de service dans la langue officielle de son choix, soit l'anglais. Il a déposé une plainte au Commissariat qui a fait enquête auprès de la Société canadienne des postes. Le représentant des ventes au détail de la société a rencontré les responsables du comptoir concerné et leur a rappelé les obligations linguistiques stipulées dans leur contrat.

#### RÉSULTAT :

Grâce à cette plainte, le service au public est désormais disponible en français et en anglais à ce comptoir postal de Terrebonne. Une vérification ponctuelle a permis au Commissariat de s'en assurer.

### La sécurité dans la langue de son choix

#### LE FAIT :

En juin 1999, un voyageur s'est présenté à un kiosque situé dans l'aire de service de la fouille sécuritaire d'un aéroport international situé dans l'ouest canadien. Il a salué l'employé au comptoir en français et s'est fait répondre, en anglais : « Ten dollars please. » Le voyageur a porté plainte au Commissariat. Au cours de l'enquête qui a suivi, un agent du Commissariat a rencontré la responsable du service à la clientèle pour discuter de la situation. À la suite de cette rencontre, la responsable a rappelé à la compagnie chargée de la sécurité qu'elle devait

respecter les obligations linguistiques inscrites au contrat avec l'aéroport.

#### RÉSULTAT :

L'administration aéroportuaire a imposé des mesures fermes afin que la *Loi sur les langues officielles* soit dûment respectée, et la compagnie de sécurité a mis en place des mesures correctives afin que la prestation des services en français et en anglais soient disponibles en tout temps à cet aéroport international. Lors de vérifications, le Commissariat a constaté que les services sont réellement disponibles dans les deux langues.

### Oui, les enfants ont des droits linguistiques

#### LE FAIT :

Au cours de la dernière année, des étudiants de l'école Émilie-Tremblay de Whitehorse ont participé en français au concours de la Société canadienne des postes, « Timbrons l'avenir ». Les sept demi-finalistes de cette école de langue française ont reçu de la Société une lettre de félicitations rédigée en anglais seulement. On a donc déposé une plainte auprès du Commissariat. Après enquête, on a constaté qu'une erreur s'était effectivement glissée dans l'envoi des lettres.

#### RÉSULTAT :

La Société canadienne des postes a fait parvenir une lettre de félicitations en français aux demi-finalistes de Whitehorse et a modifié le formulaire d'inscription de divers concours pour y inclure une case demandant aux participants de préciser leur choix de langue officielle.

## À BASSE



## ET À HAUTE ALTITUDES

Le 17 février 2000, le ministre des Transports, David Collenette, a déposé un projet de loi visant la réglementation du quasi-monopole d'Air Canada dans l'industrie aérienne. Ce projet de loi veut clarifier les obligations d'Air Canada, de ses filiales et des transporteurs régionaux en ce qui a trait, notamment, à l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La Commissaire a accueilli avec grande satisfaction la volonté du ministre des Transports d'assujettir les transporteurs régionaux d'Air Canada à la *Loi sur les langues officielles*.

Au cours des cinq dernières années, le Commissariat a reçu plus de 900 plaintes contre Air Canada et ses transporteurs régionaux. On comprend aisément pourquoi M<sup>me</sup> Adam a insisté en faveur de mesures pour corriger la situation.

En novembre 1999, la Commissaire a comparu devant le Comité permanent des transports et le Comité permanent de la Chambre et du Sénat. À ces deux occasions, elle a recommandé au gouvernement du Canada que les dispositions qui s'appliquaient antérieurement à Air Canada demeurent inchangées et soient assumées entièrement par tout nouveau propriétaire. Elle a demandé que la bonne volonté du gouvernement de faire respecter la *Loi sur les langues officielles* lors de la restructuration de l'industrie du transport aérien au Canada soit traduite dans les faits. M<sup>me</sup> Adam a souhaité la mise en place de mécanismes précis et efficaces de reddition de comptes qui seraient définis dans la nouvelle législation.

Le 17 février, la Commissaire s'est réjouie de constater que le ministre Collenette et le gouvernement avaient suivi sa recommandation. À un journaliste de Radio-Canada de Moncton, elle a déclaré : « Pour la Commissaire, c'est vraiment un jour important et je suis heureuse de féliciter le Ministre d'avoir assumé un fort leadership dans ce dossier. » Pour sa part, le ministre Collenette a été on ne peut plus ferme quant à sa détermination de faire en sorte qu'Air Canada et ses transporteurs régionaux reconnaissent leurs obligations linguistiques. Lors d'un point de presse, il a précisé : « Il ne s'agit pas simplement d'une prévision en vue d'annonces préenregistrées, d'annonces automatiques; ce ne sera pas seulement pour indiquer où sont les toilettes et les sorties de secours. Tous les Canadiens ont le droit d'être confortables, en sécurité et servis dans leur langue officielle à bord d'Air Canada et de ses transporteurs régionaux. »

M<sup>me</sup> Adam et son équipe veilleront de très près à ce qu'Air Canada respecte rigoureusement l'application de la *Loi sur les langues officielles*... à basse et à haute altitudes.



Rédactrice en chef : **Lyne Ducharme**  
 Rédaction : **Monique Cousineau**  
 Révision française : **Henriette Levasseur**  
 Révision anglaise : **Colin Morton**  
 Infographie : **David Roach et Thérèse Boyer**

Édifice Canada  
 344, rue Slater  
 3<sup>e</sup> étage  
 Ottawa (Ontario) K1A 0T8  
 Téléphone sans frais : 1 877 996-6368  
 Télécopieur : (613) 943-2255  
 ISSN 1203-0996

Courrier électronique : [message@ocol-clo.gc.ca](mailto:message@ocol-clo.gc.ca)  
 Site Web : [www.ocol-clo.gc.ca](http://www.ocol-clo.gc.ca)



Pensez à recycler !

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

## L'UNIVERS DU SPORT AMATEUR (suite de la page 6)

parlementaire sur le sport. Enfin, les agents responsables de l'étude ont rencontré plus de cent personnes engagées dans le monde du sport de haut niveau, autant des athlètes et des responsables d'associations sportives que des chercheurs dans le domaine sportif. Dans le cadre de cette étude, ils ont visité les centres multisports situés à Calgary, à Winnipeg et à Montréal.

L'étude est donc en bonne voie de réalisation et sera rendu publique sous peu.



## QUAND VOUS AVIEZ



## TROIS ANS ?

Dans quelle langue parliez-vous à vos parents quand vous aviez trois ans ? Quelle était la langue de jeu avec vos frères et sœurs, avec vos amis ? Aujourd'hui, parlez-vous encore cette langue ? Si vous répondez « oui » à cette dernière question, selon Statistique Canada, vous parlez toujours votre langue maternelle. Et si

vos petite enfance s'est déroulée au Canada, il est probable que le français ou l'anglais soit votre langue maternelle.

Si vous parlez encore la langue de votre enfance, il y a fort à parier que vous avez pu fréquenter une école dans votre langue maternelle. Malheureusement, ce ne sont pas tous les enfants qui ont la chance de se faire instruire dans leur langue maternelle, même s'il s'agit d'une des deux langues officielles du Canada.

Le 29 janvier dernier, la Commissaire Dyane Adam a prononcé une allocution lors des États généraux sur la petite enfance qui se sont tenus à Toronto, sous les auspices de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Parents, enseignants, conseillers scolaires, administrateurs et professionnels œuvrant au sein du ministère de l'Éducation de l'Ontario s'étaient réunis afin de réfléchir sur la mission de l'instruction dans la langue de la minorité.

Depuis 1982, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire le droit à l'éducation primaire et secondaire dans leur propre langue. Des jugements de la Cour suprême du Canada ont affirmé le droit des communautés à la gestion de leurs écoles. Pourtant, pour plusieurs raisons, ce ne sont pas tous les enfants qui jouissent de ce privilège. On y voit une des causes de la décroissance dans le nombre de francophones au Canada.

Les États généraux sur la petite enfance se sont penchés sur cette problématique en réfléchissant sur l'importance fondamentale des six premières années de la vie, plus particulièrement les trois premières. M<sup>me</sup> Adam a profité de l'occasion pour rappeler aux participants que le projet de la petite enfance doit rassembler tous les secteurs concernés et mobiliser tous les intervenants qui soutiennent la femme, le couple et la famille tout au long de leur vie. Elle a ajouté : « La tenue de vos États généraux sur la petite enfance ne saurait être

plus opportune. Grâce à vos travaux, vous pourrez être parmi les premiers à présenter des propositions dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux en voie d'élaboration, conformément au Plan d'action national pour les enfants annoncé dans le dernier discours du Trône. Plus vous pourrez présenter une vision claire de ce que vous voulez réaliser et comment vous comptez vous y rendre, plus vos démarches seront couronnées de succès. »

La Commissaire a fortement encouragé les participants aux États généraux sur la petite enfance à dresser des plans détaillés et à se mobiliser afin d'aller chercher les ressources indispensables à la réalisation de l'article 23 de la *Charte*.

Le texte du discours de M<sup>me</sup> Adam est affiché sur le site Web du Commissariat à l'adresse [www.ocol-clo.gc.ca](http://www.ocol-clo.gc.ca) sous la rubrique « Quoi de neuf ? ». Vous pouvez également en obtenir des copies imprimées en communiquant avec le Commissariat.

## CÉLÉBRATION À SUDBURY



La Commissaire Dyane Adam, entourée des comédiens et comédiennes de LA TROUPE de l'Université Laurentienne de Sudbury, était l'invitée d'honneur à une série d'événements en hommage à André Paiement, dont le nom demeure associé à l'essor de la création artistique dans le Nord de l'Ontario, bien qu'il soit aujourd'hui disparu.

Le 10 mars dernier, M<sup>me</sup> Adam a assisté à Paroles de Paiement, un collage de textes dramatiques et de musique d'André Paiement, sous la direction artistique de M<sup>me</sup> Madeleine Azzola.

Ce jour-là, la Commissaire a également participé à une table ronde et a prononcé une allocution lors du lancement du « Programme et Arts d'expression » à l'Université Laurentienne.

## Quelques MOTS de la fin

### INTERNAUTES : SALUT !

De plus en plus, Internet devient aussi essentiel que... le grille-pain ! On ne peut plus s'en passer. Le sondage auprès des lecteurs d'INFOACTION a révélé que 60,5 p. 100 des répondants sont branchés. Et à notre grande satisfaction, 26,3 p. 100 visitent le site Web du Commissariat. Voilà une tendance qui nous invite à faire du site du Commissariat un carrefour où se rencontreront toujours plus fréquemment les internautes intéressés aux langues officielles.



### CINÉROUTE VOUS CONNAISSEZ ?

C'est à connaître ! L'Office national du film a 60 ans. Pour l'occasion, cette noble institution vient de lancer CINÉROUTE, le projet pilote d'un service national de cinéma sur demande qui rejoindra bientôt toutes les institutions et tous les foyers canadiens reliés à Internet. Pour le moment, l'Université de Moncton participe à ce projet pilote qui rendra accessibles environ 800 œuvres audiovisuelles. L'Université de Moncton a obtenu une autorisation d'accès au site CINÉROUTE parce qu'elle est reliée au réseau Internet CA\*Net 3 (un réseau à large bande, indépendant du réseau Internet commercial).

Le projet est à ses débuts. Dans une deuxième phase expérimentale, les écoles primaires et secondaires, les bibliothèques publiques, les organismes communautaires et les particuliers seront invités à participer à ce projet d'envergure.

### UN QUIZ

#### QUI NE VOUS RENDRA PAS MILLIONNAIRE

La mode est aux quiz de tous genres. Aimerez-vous prendre part à un jeu questionnaire interactif ? Vous ne deviendrez pas millionnaire, mais en revanche, vous enrichirez vos connaissances sur les langues officielles tout en vous amusant. QUIZONS...LES LANGUES À TOUTES LES SAUCES, initiative des Programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien, vous donne rendez-vous sur Internet à l'adresse suivante : [www.pch.gc.ca.offlangoff/quiz/français/intro.htm](http://www.pch.gc.ca.offlangoff/quiz/français/intro.htm)



### À VOS PLUMES... AMIS LECTEURS ET AMIES LECTRICES !

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à notre questionnaire. Parmi vos suggestions, il y avait celle de donner la parole à nos lecteurs et lectrices. À compter du numéro Été 2000 donc, INFOACTION publiera la rubrique « Les lecteurs et lectrices prennent la parole ». La balle est maintenant dans votre camp, ou est-ce plutôt une plume que nous vous relançons ? Mais il n'y a pas que la plume. Internet est à votre service. Notez bien notre adresse : [www.ocolclo.gc.ca](http://www.ocolclo.gc.ca), sans compter le courrier postal : Édifice Canada, 344, rue Slater, 3<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 0T8.

INFOACTION publiera une sélection des communications signées (comprenant votre adresse et votre numéro de téléphone qui seront gardés confidentiels) en se réservant toutefois le droit de les abrégier.

*À vous la parole !*